

Jean-François Bayart

Jean-François Bayart est directeur de recherche au CNRS. Ancien directeur du CERI (1994-2000), il est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris et président du Fonds d'analyse des sociétés politiques. Il a récemment publié Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation (Fayard, 2004).

La Turquie, une candidate ordinaire

En décembre l'Union européenne doit apporter une réponse claire au sujet de l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie : soit oui, soit non. Chacun s'accorde à reconnaître l'importance de ce choix. Pourtant le débat reste confus et comme parasité par des arrière-pensées idéologiques ou électoralistes. Il est temps de lui conférer un tour rationnel, d'autant que la vigueur des arguments échangés est souvent proportionnelle à la méconnaissance concrète de la Turquie dont font preuve ceux qui les échangent.

Le faux problème de l'identité européenne de la Turquie

Sortons d'emblée d'un faux dilemme quant à l'appartenance, ou non, de la Turquie à l'Europe. Les Turcs eux-mêmes ont leur idée sur la question. Selon les sondages, 75% d'entre eux souhaitent l'adhésion de leur pays à l'UE, pour des raisons économiques, mais aussi parce

qu'ils voient en celle-ci la garantie d'un Etat de droit et le débouché logique de l'épopée kémaliste. Dont acte. Mais bien sûr les opinions publiques de l'UE ne peuvent se satisfaire de cette seule auto-identification à l'Europe. Elles ont leurs doutes, historiques, culturels, religieux. A tort.

La place de l'Empire ottoman au sein du Vieux Continent, fût-ce au titre d' « homme malade » ou de menace militaire, a toujours été une évidence. En conquérant Constantinople la dynastie ottomane ne fait pas sortir Byzance de l'Europe. Elle s'appuie sur des Grecs pour s'emparer de la ville, coopte dans son système de pouvoir des élites chrétiennes et juives, accueille les Séfarades expulsés de la péninsule ibérique, s'allie à l'Eglise orthodoxe et aux principautés roumaines pour gouverner¹. L'Empire ottoman reprend à son compte le « Césaropapisme » de Byzance, c'est-à-dire la subordination de la religion au souverain². Culturellement il est également le légataire universel de l'Empire d'Orient : sa musique, sa cuisine sont néo-byzantines. Il est vrai que certains des contempteurs de la candidature turque tirent précisément de cet enracinement de l'Empire ottoman dans le passé byzantin un argument supplémentaire pour contester l'appartenance de la République postkémaliste à l'espace culturel européen. Selon une vieille figure de rhétorique, le « Césaropapisme », privé des apports de la théologie catholique et du droit romain (sic), puis des Lumières et du positivisme rationaliste, serait à la base du despotisme oriental. Mais pourquoi, alors, accepter le principe des candidatures de la Bulgarie ou de la Roumanie, et ne pas proposer l'expulsion de l'Union de la Grèce, inapte à la liberté pour cause d'orthodoxie ?

De même le nationalisme turc qui, à partir du XIX^{ème} siècle, s'émancipe progressivement de l'islam et du multiculturalisme ottoman pour déboucher sur l'autoritarisme « jeune turc » puis kémaliste, est de facture européenne. Il se forge sur les bancs de la Sorbonne ou à l'initiative des élites turcophones ottomanes chassées de Russie et des Balkans, défaite militaire après défaite militaire. Il recèle la même ambivalence que l'ensemble des nationalismes européens. Il est porteur à la fois d'une conception positiviste du Progrès et d'exclusion, voire de violences abominables. L'enracinement du

¹ Voir l'ouvrage classique de Nicolae Iorga, *Byzance après Byzance. Continuation de l'Histoire de la vie byzantine*, publié en français à Bucarest en 1935 et réédité en anglais en 2000 par le Center for Romanian Studies à Iasi (Roumanie). Selon l'auteur Byzance s'est perpétuée au sein de l'Empire ottoman jusqu'au début du XIX^{ème} siècle, sans pouvoir survivre aux idées des Lumières, de la Révolution française et du nationalisme. Cf également R. Mantran, dir., *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989.

² G. Dagron, *Empereur et prêtre. Etude sur le « Césaropapisme » byzantin*, Paris, Gallimard, 1996 ; P. Dumont, « L'islam en Turquie, facteur de renouveau ? », *Les Temps modernes*, 456-457, juillet-août 1984, pp. 352-376 ; R. Mantran, dir., *Histoire de l'Empire ottoman*, op. cit.

parlementarisme en Turquie, l'entrée de celle-ci dans l'Alliance atlantique procèdent de cette histoire commune, et non d'une incompréhensible exception à l'aune du monde musulman.

De ce point de vue l'évocation du spectre marocain pour conjurer une éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne résiste pas à l'examen. Certes, le royaume chérifien s'est posé en candidat virtuel. Mais il n'a jamais été partie prenante du « concert européen » et n'a eu de cesse de se définir comme arabe plutôt qu'« atlantique » ou « andalou ». Depuis les réformes ottomanes du XIX^{ème} siècle – les fameux Tanzimat – la Turquie, en revanche, a maintenu le cap de sa mise en conformité progressive avec l'évolution de l'Europe occidentale. Ce que l'on appelle aujourd'hui, dans le jargon bruxellois, les « paquets d'harmonisation » (de la législation et de la réglementation aux normes de l'UE) ne sont que le prolongement contemporain de cette tendance biséculaire.

L'ancrage de la Turquie dans l'espace européen est d'ailleurs humain. Elle est en partie non négligeable peuplée de réfugiés originaires des Balkans, de la mer Noire et de Grèce. Les Anatoliens eux-mêmes sont en majorité les lointains descendants des peuples autochtones d'Asie mineure qui ont été parties prenantes et agissantes des civilisations grecque, hellénistique et romaine, puis du christianisme de l'Antiquité tardive³. Ils se sont convertis à l'islam, parfois très tardivement, par convenance politique et sociale ou pour échapper à la logique d'épuration ethno-religieuse dont a été porteur le nationalisme dans l'ensemble de la région balkanique, à partir de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle⁴. Faut-il rappeler à une opinion française friande de considérations historiques, mais parfois très partielle dans l'utilisation qu'elle en fait, que l'Anatolie a des lettres de noblesse chrétienne beaucoup plus anciennes que l'Europe du Nord⁵ ? Elle abrite quelques-uns des lieux les plus sacrés de la catholicité, tels qu'Ephèse où a séjourné la Vierge, Myra où est né Saint-Nicolas, Nicée où se tint le premier concile œcuménique, Antioche que Saint-Paul évangélisa et dont l'apôtre Pierre aurait été le premier évêque. En tout cas, l'idée récurrente selon laquelle les citoyens turcs d'aujourd'hui sont des Turcs, c'est-à-dire des Turkmènes d'origine ouralo-altaïque, à peine descendus de leur cheval, est un non-sens historique. Sauf à croire que les Français contemporains sont vraiment les petits-enfants de Clovis... De vrais Turkmènes, il

³ Les anthropologues retrouvent d'ailleurs des pratiques ou des représentations issues de l'Antiquité dans l'islam hétérodoxe contemporain, notamment chez les Alevi (de 25 à 30 % de la population turque) : voir A. Gökalp, *Têtes rouges et bouches noires. Une confrérie tribale de l'Ouest anatolien*, Paris, Société d'ethnographie, 1980.

⁴ S. Vryonis, *The Decline of Medieval Hellenism in Asia Minor and the Process of Islamization from the Eleventh through the Fifteenth Century*, Berkeley, University of California Press, 1971.

⁵ P. Brown, *L'Essor du christianisme occidental. Triomphe et diversité. 200-1000*, Paris, Le Seuil, 1997.

en est certes, en nombre restreint, dans les campagnes ou les villes anatoliennes, organisés en tribus nomades ou, de plus en plus, sédentaires, ou encore réfugiés des anciens empires russe et soviétique à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Comme il est des Circassiens, des Arabes et même des Noirs, sujets de l'Empire ottoman qui sont demeurés au sein de la République après la chute de celui-ci. Mais ces segments ethniques de la population sont minoritaires, pour ne pas dire marginaux, et rappellent simplement cette vérité d'évidence : l'Anatolie est une marqueterie humaine que des siècles de métissage et de conversion religieuse interdisent de réduire à une équation identitaire simpliste, pour ne pas dire délirante.

Au nom d'un jacobinisme forcené, que rendait sans doute inévitable les projets concurrents de dépeçage de la Turquie et les appétits territoriaux de la Russie, de la Grèce, de l'Italie, de la France et de l'Angleterre à son encontre, le kémalisme a détruit les institutions sociales et religieuses qui reconnaissaient cette diversité culturelle sous l'Empire ottoman. En lieu et place il a promu une conception centralisée et républicaine de la citoyenneté qui doit beaucoup, idéologiquement, au modèle positiviste de la III^e République française. Que cette conception de la citoyenneté soit aujourd'hui en crise, cela est un fait, dont les dirigeants turcs prennent enfin acte. Mais de là à en conclure, soit que les Turcs sont des Turcs, au sens ethnique, voire racial du terme, soit que les Turcs ne sont pas Turcs, mais Kurdes, Lazes, Albanais ou Bosniaques, et au fond n'existent pas, il y a un double pas à ne pas franchir, sous peine de sombrer dans la pure fiction identitaire.

Si l'on s'en tient au strict plan de l'analyse politique, les Turcs sont citoyens d'une République parlementaire et laïque dont le bilan démocratique reste à établir, mais que rien ne distingue radicalement de l'espace balkanique, égéen et caucasien dans la continuité de laquelle elle s'inscrit. En revanche l'insertion de la Turquie dans le paysage humain moyen-oriental est limitée, malgré la présence d'une minorité arabophone dans le Sud-Est : la rancœur de la « trahison » dont se seraient rendus coupables les Arabes à l'encontre de l'Empire ottoman, lors de la Première Guerre mondiale, et, pour dire les choses directement, un solide fond de préjugés racistes inhibent ou tempèrent la solidarité panislamique des Anatoliens. Même les Kurdes regardent plus à l'Ouest – et notamment vers Istanbul – qu'à l'Est, quelle que soit la densité des réseaux commerciaux informels avec l'Irak et l'Iran. Et le morcellement linguistique et confessionnel, le caractère montagneux de la région, les rivalités

entre les organisations politiques, les consciences statonationales ont contrarié l'émergence d'un mouvement ethnonationaliste pankurde unitaire⁶.

Européenne, la Turquie l'est y compris du point de vue de la géographie. Il faut avoir une appréhension étonnamment archaïque de cette discipline scientifique pour lui faire affirmer que l'Europe s'arrête sur la rive occidentale du Bosphore. Nul ne croit plus au caractère « naturel » des frontières auquel on fait dire ce qu'on veut politiquement lui faire dire. Le Rhin, le Channel, les Pyrénées, pour la défense desquels des millions de Français sont morts, ont été « dénaturalisés », et qui s'en plaindrait sérieusement de nos jours ? Les frontières des pays ou des continents se déplacent ou s'effacent au gré des échanges commerciaux et culturels, des migrations, des projets d'intégration politique et régionale. Elles sont construites et imaginées par l'action des hommes, non par les desseins de Dame Nature. Le Bosphore n'est *naturellement* pas une frontière, pas plus que ne l'est la mer Egée - et la Grèce, quand elle a cherché à annexer l'Ouest de l'Anatolie, au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'entendait bien ainsi. Quoi qu'il en soit, la Turquie, en ces temps de globalisation et de construction européenne, est déjà au sein de l'UE du point de vue de la géographie humaine et économique : grâce à ses 3,6 millions d'émigrés qui y vivent, y travaillent et y créent - à l'instar du dessinateur de voitures Mercedes Benz et Peugeot Murat Günak, du chanteur Tarkan ou du réalisateur Fatih Akin, auteur de *Head-on*, Ours d'or au Festival du film de Berlin en 2004 – grâce aux représentants de la seconde génération qui ont été élus députés, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas, et grâce à l'Union douanière qui a instauré en 1996 la libre-circulation des biens industriels et des produits agricoles transformés, à l'abri tout relatif du Tarif extérieur commun (TEC).

En réalité la négation de l'identité européenne de la Turquie n'est qu'un mauvais remake des fantasmes occidentaux quant au « despotisme oriental ». Historiens et philosophes ont montré comment ce mythe a permis aux penseurs des Lumières de critiquer de façon oblique la monarchie absolutiste, notamment française, en contournant sa censure, et sans s'embarrasser de véracité⁷. Il est vrai que l'Empire ottoman, confronté à la menace russe et

⁶ H. Bozarslan, *La question kurde. Etats et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997 ; D. McDowall, *A Modern History of the Kurds*, Londres, I. B. Tauris, 1996.

⁷ A. Grosrichard, *Structure du sérail. La fiction du despotisme asiatique dans l'Orient classique*, Paris, Le Seuil, 1979 ; L. Valensi, *Venise et la Sublime Porte. La naissance du despote*, Paris, Hachette, 1987. Lady Mary Montagu donnait au demeurant une idée beaucoup plus nuancée de l'Empire ottoman, et notamment de la condition des femmes qui y prévalait : *L'Islam au péril des femmes. Une Anglaise en Turquie au XVIIIe siècle*, Paris, François Maspero, La Découverte, 1981.

austro-hongroise, et abandonné de l'Angleterre comme de la France, a pratiqué sur ses vieux jours un nationalisme de purification ethnique en se rendant notamment coupable de l'extermination de centaines de milliers d'Arméniens⁸. Osons dire que ce fut aussi en cela qu'il fut européen. Ces atrocités participent de la même matrice historique que la Shoah, les guerres coloniales, le génocide des Amérindiens. Elles marquent le parcours sanglant de l'Etat-nation bureaucratique et centralisé comme expression politique du capitalisme mondial⁹. Pour le meilleur – la démocratie – comme pour le pire – l'industrialisation de la violence, la surexploitation de la force de travail - l'islam est compatible avec cet itinéraire. Singulièrement en Turquie où il est pétri du positivisme kémaliste et cohabite avec l'économie de marché.

N'en déplaise aux esprits chrétiens chagrins, la religion musulmane est une part du passé de l'Europe. Elle est aussi, désormais, la confession de millions de citoyens européens. Une religion « orientale » ? Oui, au même titre que le judaïsme et le christianisme. Des idéologues peuvent évidemment être tentés de construire l'unité politique du continent à partir d'une fiction identitaire, en s'inventant un Autre et en le stigmatisant comme tel. Dès le Moyen-Âge l'Europe occidentale s'y est essayé pour tenter de garantir la Paix de Dieu entre les catholiques en menant la guerre contre les Mahométans¹⁰. Plus récemment le national-socialisme a voulu édifier une Europe purgée de ses Juifs. On sait désormais où conduit la définition de telles cités. La construction européenne, telle que l'ont voulue ses pères fondateurs, a précisément procédé de la récusation, à la fois philosophique et pragmatique, de ces logiques d'exclusion et d'antagonisme¹¹. Elle a d'abord été une formidable machine à nuire à la bêtise identitaire. Ce n'est pas seulement par les pages les plus sombres de son nationalisme que la Turquie appartient à l'Europe, mais aussi parce qu'elle lui offre aujourd'hui la meilleure opportunité de renouer avec le fil politique de son projet initial, forgé dans la résistance au bellicisme et au totalitarisme. A un esprit européen et démocrate « fondamentaliste », chacun des arguments prétendument « culturels » ou « historiques » avancés pour contrer l'éventualité de son adhésion à l'UE devrait en fait sonner comme un plaidoyer. C'est précisément parce que la Turquie fait problème identitaire aux yeux d'une

⁸ Voir la remarquable biographie de F. Georgeon, *Abdülhamid II. Le sultan calife (1876-1909)*, Paris, Fayard, 2003, ainsi que R. Mantran, dir., *Histoire de l'Empire ottoman*, op. cit.

⁹ J.-F. Bayart, *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996 et *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.

¹⁰ T. Mastnak, *Crusading Peace. Christendom, the Muslim World, and Western Political Order*, Berkeley, University of California Press, 2002.

¹¹ U. Beck, "Comprendre l'Europe telle qu'elle est", *Le Débat*, 129, mars-avril 2004, pp. 67-75.

large partie de l'opinion française que la reconnaissance de sa légitimité européenne est si importante du point de vue de la construction européenne. La docilité avec laquelle nombre d'hommes politiques ou de hauts fonctionnaires se réfugient derrière le caractère supposé inacceptable de cet élargissement pour l'électorat en dit long sur l'état d'abaissement de la chose publique dans notre pays. Fut-ce ainsi que fut consommée la réconciliation franco-allemande, sur la ritournelle du « Je suis chef, donc je vous suis », ou par l'explication d'un dessein à la fois ambitieux, généreux et réaliste qui prenait la nation à rebrousse-poil, mais dans son intérêt de long terme ? Tel est le dilemme que pose Ankara à nos dirigeants, dont bien peu semblent prêts à en sortir par le haut.

En bref, et en raison, rien ne permet de douter de la place de la Turquie dans le Vieux Continent. Cette dernière est d'ailleurs membre de plein droit de nombre de ses institutions politiques, culturelles ou sportives. Cela, néanmoins, ne préjuge pas en soi de son éventuelle adhésion à l'UE. La Suisse, la Norvège, l'Islande, la Serbie n'en sont pas membres, et n'en sont pas moins européennes pour autant. Quittons donc ce premier cercle du débat, aussi stérile que malsain, pour aborder une autre interrogation, elle parfaitement légitime : est-il possible d'envisager dès maintenant la candidature de la Turquie ?

Le « pour » et le « contre »

Il faut avoir l'honnêteté intellectuelle et politique de ne pas raisonner seulement en termes de coûts ou d'incertitudes – bien que les uns et les autres seraient considérables – mais aussi en termes d'opportunités. En théorie la Commission doit se prononcer sur la base du respect (ou du non-respect) des seuls critères dits de Copenhague, adoptés en juin 1993 : démocratie stable et respect des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la protection des minorités ; économie de marché capable de s'adapter à la pression compétitive et aux forces du marché de l'Union ; adoption de l'« acquis communautaire ». Mais elle aura beaucoup de mal à ne pas introduire d'autres considérations, et si elle ne le fait pas elle-même le Conseil s'en chargera en décembre.

Quatre facteurs plaident en faveur du dossier turc.

- 1) Le dynamisme et la flexibilité légendaire d'une économie de marché de soixante-cinq millions de consommateurs, reposant sur quelques groupes d'envergure internationale, sur un tissu de PME très compétitives et sur une main d'œuvre de qualité, procurerait à l'UE un potentiel de croissance et de redéploiement à l'échelle globale d'autant plus aisé à réaliser que le niveau des investissements directs étrangers (0,50% du PNB) reste très faible à l'aune d'un pays émergent, en dépit de l'adoption en juin 2003 d'une nouvelle loi beaucoup plus attractive, et que les premiers essais de délocalisation, par exemple dans l'industrie automobile, sont des succès.
- 2) Istanbul, avec sa douzaine de millions d'habitants, est la principale métropole du Bassin méditerranéen et de la Mer Noire : elle représente un pôle industriel, une plaque tournante commerciale et un haut-lieu de création culturelle que l'Union européenne aurait avantage à absorber.
- 3) Comme pays musulman la Turquie conférerait au modèle européen une capacité de rayonnement mondial en prouvant que l'islam est compatible avec la démocratie et l'économie de marché.
- 4) De même la position stratégique de la Turquie, aux confins du Caucase et du Moyen-Orient, offrirait à l'Union l'occasion de jouer dans la cour des grands sans nécessairement compromettre sa sécurité. D'une part, la CEE a prospéré à l'ombre d'un Mur qui n'était pas une frontière plus sympathique que celles de la CEI, de l'Irak ou de la Syrie. De l'autre, le différend gréco-turc et le conflit chypriote seraient enfin transcendés, plutôt qu'importés au sein de l'Union comme on le craint : c'est la perspective de l'adhésion qui a récemment poussé au rapprochement Ankara et Athènes, au nom d'intérêts bien compris.

Le bilan démocratique est plus ambigu. Fondé sur l'exercice du suffrage universel, le système politique turc est incontestablement parlementaire et représentatif. Ses institutions reposent sur des fondements sociaux et des représentations culturelles qui remontent à la fin du XIX^e siècle¹². La démocratie est profondément établie et n'a rien d'artificiel. Les électeurs

¹² S. Mardin, *The Genesis of Young Ottoman Thought. A Study in the Modernization of Turkish Political Ideas*, Princeton, Princeton University Press, 1962.

turcs ont d'ailleurs renvoyé l'armée dans ses buts à chacune de ses interventions dans la vie politique. Depuis 2001 la perspective de l'adhésion a convaincu Ankara d'adopter un train impressionnant de réformes démocratiques. La peine de mort a été abolie, les prérogatives constitutionnelles de l'armée revues à la baisse, l'identité culturelle kurde reconnue, l'essentiel de la législation mise en conformité avec les textes internationaux ou européens. La détermination du gouvernement Erdogan en la matière a été particulièrement impressionnante. Mais le pouvoir issu des urnes doit encore composer avec l'« Etat profond », où se mêlent les services secrets et la criminalité organisée en vertu d'une conception dévoyée de la sécurité nationale, héritée de l'autoritarisme kémaliste, de la Guerre froide et de la lutte contre le terrorisme du PKK ou de l'extrême gauche. Enfin l'application des textes sur le terrain laisse à désirer, de l'aveu même des autorités qui ne dissimulent pas les résistances politiques et corporatives auxquelles se heurte celle-ci.

Cependant l'échéance de l'élargissement a fait mettre à la Turquie les bouchées doubles, à un rythme que nul ne prévoyait. Le fait le plus notable est la révolution mentale qui s'est effectuée. Les réformes démocratiques ne sont plus seulement concédées du bout de la législation pour faire bonne figure européenne, mais semblent être l'objet d'une véritable adhésion de la part des deux partis représentés au Parlement. Recep Tayyip Erdogan parle d'ailleurs volontiers des « critères d'Ankara » pour bien signifier qu'il ne s'agit pas simplement de se soumettre aux « critères de Copenhague » à partir desquels doit être évaluée la candidature turque et pour affirmer que les réformes se poursuivront, ouverture ou non des négociations à la fin de l'année. Son gouvernement a entamé un dialogue à ce sujet avec les organisations internationales de défense des droits de l'Homme, ce qui eût été auparavant impensable du point de vue de la « souveraineté nationale ». L'avancée a également été spectaculaire au sujet de Chypre. A la grande fureur des ultranationalistes de droite et des « souverainistes » de gauche, le Premier ministre est parvenu à faire prévaloir auprès de l'armée le soutien au plan de paix de Kofi Annan.

Sous réserve de l'avis de la Commission, il apparaît que la démocratisation de la législation et des institutions est pour ainsi dire irréversible et que l'ouverture des négociations d'adhésion rendrait inévitable leur mise en œuvre progressive (et difficile) sur le terrain. Il en avait été ainsi de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne au sortir de la dictature, et la perspective de l'adhésion a pareillement joué un rôle déterminant dans la consolidation de la démocratie en Europe centrale. Les bonnes âmes, si elles sont sincères, devraient donc

savoir ne pas vouloir tout tout de suite et donner du temps au temps, pourvu que soit tenu le cap actuel. Le raisonnement vaut pour l'épineuse et pour le moment insoluble question de la reconnaissance du génocide des Arméniens. Au rythme où vont les choses, celle-ci tombera comme un fruit mûr dans le débat public en Turquie même, à l'initiative et sous la pression d'historiens et d'intellectuels qui, en nombre croissant, invitent leur pays à regarder son passé en face. Et là aussi l'on se prend à rêver à un peu plus de décence de la part de la classe politique française dont le zèle à reconnaître la responsabilité de sa République dans la Shoah et dans les atrocités de la colonisation a été tardif et limité. Le fait est que la Turquie est le pays qui a connu les pertes humaines les plus élevées, proportionnellement à sa population, pendant la Première Guerre mondiale¹³ et n'a échappé au démembrement qu'au prix d'une vraie guerre de libération nationale. Des péripéties par définition peu propices à l'exercice de la mémoire critique... Une autre décence voudrait que l'on n'occulte pas l'une des origines du déficit démocratique de la Turquie. Celle-ci a été aux premières loges de la Guerre froide et sa législation liberticide, qui était dirigée contre la menace communiste, a longtemps bénéficié de la coupable indulgence du monde dit « libre », heureux ou en tout cas soulagé de pouvoir s'abriter, en Anatolie comme en Grèce, en Espagne et au Portugal, derrière la vigilance tortionnaire des autoritarismes en place.

Par ailleurs, l'économie turque recèle de graves déficiences structurelles : pourcentage excessif de la population agricole par rapport à la population active totale (32,7 %), inflation endémique, dette publique monumentale (89 % du PNB en 2002), instabilité monétaire, chômage persistant (10% de la population active), libéralisation incomplète, secteur bancaire opaque et fragile, insuffisance de la Recherche & Développement, délabrement du système de santé publique, d'assurances sociales et de retraite, inadaptation au monde moderne de l'enseignement primaire et secondaire, poids des transactions informelles (de 25 à 50 % du PNB) sous forme de commerce de valise, de contrebande, d'évasion fiscale et financière ou de blanchiment d'argent sale. Là aussi les progrès ont été fulgurants depuis 2001. Après un moment de flottement le gouvernement AKP a repris à son compte la politique d'austérité de l'ancien ministre de l'Economie, Kemal Dervis, en accentuant le caractère libéral. Le secteur bancaire a été partiellement assaini, la confiance monétaire rétablie, l'inflation ramenée de 68% en 2001 à 18 % en 2003 et vraisemblablement 12 % en 2004 , la réglementation rapprochée de l'acquis communautaire, la régulation de l'économie

¹³ D. Panzac, « L'enjeu du nombre. La population de la Turquie de 1914 à 1927 », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 50 (4), 1988, p. 63.

progressivement transférée à des autorités indépendantes. Mais, « indépendantes », ces dernières ne le sont peut-être pas autant que le souhaiteraient les opérateurs du marché international, le rythme des privatisations reste très lent et gêné par la structure oligopolistique du capitalisme turc et ses collusions avec la puissance publique, et surtout la « soutenabilité » de la désinflation demeure incertaine tant celle-ci a été soudaine et drastique par rapport à l'histoire de ces trente dernières années¹⁴.

Un dernier obstacle est d'ordre morphologique. La Turquie est un « grand pays » d'un point de vue géographique et démographique, et un « grand pays » pauvre : son PNB par tête d'habitant ne représente que 27 % de la moyenne de l'UE. Il ne faut pas exagérer le défi qu'elle représente de ce point de vue. La société est dynamique et mobile¹⁵. Sa capacité d'adaptation est évidente comme l'attestent la chute du taux de fécondité, la synthèse entre la pratique religieuse et le mode de vie occidental, l'acceptation de la laïcité, la transformation des villes et des campagnes anatoliennes. Quant au retard des départements de l'Est, il n'est pas d'une nature différente de celui du Mezzogiorno ou de certaines régions de la péninsule ibérique. Néanmoins, ces problèmes sont mécaniquement décuplés à l'échelle d'un territoire immense. Les négociateurs européens virtuels, encore sous le choc de la Réunification allemande, en éprouvent une frayeur compréhensible, même s'il est probable que les fonds structurels et la PAC n'existeront plus dans dix ans sous leur forme actuelle.

Last but not least, la représentation politique d'un tel géant au sein des institutions de l'Union n'est-elle pas de nature à déstabiliser les équilibres et les rapports de force péniblement établis au fil du temps ? Voici de vraies objections, qui n'ont rien à voir avec l'islam ou l'extranéité supposée de la Turquie par rapport à l'espace historique européen. Reste que la plupart des rapports produits par les *think tanks* ces derniers mois tendent à relativiser l'impact de son éventuelle adhésion qui n'aurait rien d'un *big bang*¹⁶. Dans le cadre du projet actuel de Constitution son poids institutionnel serait limité. A l'instar de

¹⁴ Z. Onis, J. Riedel, *Economic Crises and Long-Term Growth in Turkey*, Washington, The World Bank, 1993.

¹⁵ D. Kandiyoti, A. Saktanber, eds., *Fragments of Cultures*, Londres, I. B. Tauris, 2002 ; ; S. Yerasimos, G. Seufert, K. Vorhoff, dir., *Civil Society in the Grip of Nationalism. Studies on Political Culture in Contemporary Turkey*, Istanbul, Orient-Institut, IFEA, 2000.

¹⁶ Cf par exemple Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, *Record of the High-Level Round Table Conference. Turkey and the E.U. From Association to Accession ? 6 and 7 November 2003, Amsterdam, the Netherlands*, La Haye, 2004 ; W. Chislett, *Turkey's Membership of the European Union : A Rose or a Thorn?*, Madrid, Real Instituto Elcano de Estudios Internacionales y Estratégicos, avril 2004 ; K. Hughes, *Turkey and the European Union : Just Another Enlargement? Exploring the Implications of Turkish Accession*, Bruxelles, Friends of Europe, 2004.

l'Allemagne elle disposerait de 11,2 % des sièges au Parlement et de 14,5 % des votes au Conseil. Pas plus qu'un autre des cinq « grands pays » elle ne serait en mesure d'imposer à elle seule son point de vue de façon univoque. En outre la taille modeste de son économie (2,9% du PNB de l'UE en 2015) restreindrait son influence politique. Le plus probable est qu'Ankara jouerait les bons élèves, aurait une attitude constructive et participerait à des coalitions diverses suivant les dossiers considérés.

Rares en définitive sont les experts qui prévoient un scénario catastrophe en cas d'adhésion, susceptible de mettre à mal (ou plus à mal, diront certains) les institutions de l'Union. Même les transferts au titre de la PAC et des fonds structurels n'auraient rien d'écrasant sur la base de ce qui a été consenti aux PECO. Les peurs nourries à ce sujet reviennent plutôt à faire endosser à la Turquie la rancœur née de l'élargissement au Nord et à l'Est qu'il était politiquement impossible de refuser mais auquel on impute la dilution de l'« esprit communautaire ».

In fine interrogeons-nous sur le coût non pas de l'adhésion, mais de l'exclusion. La Turquie ne peut développer aucune stratégie viable de substitution. La ruée vers l'Est - vers l'Asie centrale ou la mer Noire - est un mirage. La turcophonie est à la Turquie ce que la francophonie est à la France, ou la lusophonie au Portugal : un répertoire de nostalgie, au mieux un amplificateur d'action diplomatique ou de présence économique et une arène de création culturelle, mais certainement pas un projet de substitution à l'ancrage européen. Depuis deux siècles la classe politique et la société ont tout misé sur l'intégration à la construction de l'Europe. La démocratie repose sur ce choix. L'économie ne trouvera de salut que dans le Marché unique. Fermer la porte à la Turquie ou la laisser végéter *sine die* dans le vestibule, c'est prendre le risque de l'acculer à une stratégie de « cavalier seul » dont on devine quelle en serait l'orientation ultranationaliste. Avons-nous besoin d'un nouvel Irak, d'un nouvel Iran, d'un nouveau Pakistan... ou d'un nouvel Israël dans la région ?

Sur la base des seuls critères de Copenhague la décision s'impose presque d'elle-même. Sous réserve d'un avis favorable de la Commission sortante, et en bonne logique, une date d'ouverture des négociations devrait être fixée lors du Conseil de décembre 2004, en sachant que ces dernières seront longues et ardues. Une date car la Turquie doit savoir où elle va pour achever les réformes nécessaires et faire ses preuves. Une date car à elle seule celle-ci modifiera la donne psychologique, économique et financière dans un sens favorable. Une date

car l'ouverture de négociations ne préjuge pas de leur réussite : il sera toujours loisible d'inventer un statut intermédiaire si le fossé entre les deux parties s'avère impossible à combler, et ce sera fait en connaissance de cause, non en fonction de supputations de plus ou moins bonne foi. Mais un échéancier progressif comportant des périodes de transition car ni les Turcs ni les Européens ne peuvent minimiser l'ampleur du chemin à parcourir.

Il n'empêche que les opinions ou les dirigeants politiques ne l'entendent pas toujours de cette oreille et caressent d'autres craintes. Les uns font mine de croire qu'il est question de l'adhésion de la Turquie en janvier 2005, alors que les Turcs les plus optimistes ne l'envisagent pas avant 2015. Les autres oublient que la Turquie est déjà en Europe pour certains des risques évoqués, par exemple en matière de délocalisations industrielles ou de sécurité régionale, du fait de l'Union douanière de 1996 et de son intégration à l'OTAN depuis 1952. Deux problèmes méritent toutefois d'être examinés plus précisément.

Le premier d'entre eux a trait à la démographie et aux migrations. En réalité la transition démographique – évidemment plus avérée en Anatolie occidentale que dans les provinces orientales – est largement entamée. Le taux de fécondité par femme, qui était de 5,2 en 1970-75, est tombé à 2,4 (il était en Espagne de 2,9 en 1970-75). La population turque devrait atteindre 82,1 millions d'habitants en 2015 et égaler à peu près celle de l'Allemagne (82,4 millions). Elle représenterait alors 15,5 % de la population totale de l'Europe des 28. En 2050 elle se stabiliserait à environ 97 millions d'habitants, soient 17,7 % de la population totale de l'Europe des 28 (l'Allemagne, aujourd'hui, représente 18,1 % de celle des 25). Sur la base de ces estimations, un peu moins de trois millions de Turcs s'établiraient dans les autres pays de l'UE, soit 0,5 % de la population prévisible de l'Europe des 28 en 2025¹⁷. De ce point de vue les alarmes des contempteurs de la candidature turque sont très exagérées – comme elles l'ont été à propos de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal, de la Pologne¹⁸ - hormis même le fait que l'Europe de l'Ouest aura démographiquement et économiquement besoin de ce transfert de main d'œuvre. A écouter certains de ceux qui se présentent comme les héritiers politiques des pères fondateurs de l'idée européenne, l'on a parfois le sentiment pénible

¹⁷ Le chiffre maximal qui est avancé est de 3,9 millions de migrants sur 20 à 30 ans au cas, improbable, où l'adhésion de la Turquie à l'UE y engendrerait une crise économique (Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, *op. cit.*, pp. 89 et suiv.

¹⁸ F. Casanave, "Les travailleurs de l'Est trouvent difficilement une place à l'Ouest", *La Croix-L'Événement*, 9 août 2004, p. 3.

d'entendre les ronchonnements d'un continent de vieux qu'indispose la jeunesse. Dans la compétition mondiale celle de la Turquie serait un atout plutôt qu'une nuisance.

Une deuxième objection sérieuse atteste une méconnaissance similaire des faits. Beaucoup de Français se défient de la Turquie, supposée atlantiste, et y voient le cheval de Troie des Etats-Unis - un nouveau Royaume-Uni, musulman de surcroît et prompt à conjurer l'émergence d'une « Europe puissance ». Même si tel devait être le cas, force serait de reconnaître que la plupart des partenaires de la France ne partagent pas son idée de la construction européenne et que l'atlantisme de l'Allemagne, jusqu'à la fin des années 1990, ne l'a pas empêchée d'entretenir une relation privilégiée avec Paris ni de créer l'euro ou de se lancer dans l'aventure de l'Airbus. Mais, de toute façon, tel ne sera sans doute pas le cas, et c'est un mauvais procès d'intention que de réduire la Turquie au rôle de caniche américain. Bien sûr la Guerre froide a scellé une communauté d'intérêts stratégiques entre les deux pays dont l'Europe de l'Ouest a eu à se féliciter pendant quarante ans. L'engagement nord-atlantique de la Turquie a considérablement allégé la pression militaire potentielle de l'URSS sur l'Europe occidentale en verrouillant les Détroits, en donnant à l'OTAN des moyens de surveillance et de dissuasion avancés, et en mobilisant une solide armée de terre. Outre le fait qu'il n'est politiquement pas très élégant de jeter cette alliance par la fenêtre, comme un kleenex, maintenant qu'on ne la croit plus utile, il est erroné d'en conclure à un alignement aveugle d'Ankara sur Washington. En l'occurrence la Turquie a d'abord suivi son intérêt national en estimant que celui-ci passait par la stabilité de la région – ce dont il faut se féliciter – et elle a toujours fait preuve d'une remarquable modération dans sa politique vis-à-vis de son environnement immédiat, sauf à Chypre, de 1974 à 2004, mais avec quelques circonstances atténuantes. Pareillement elle a joué un rôle des plus constructifs dans les enceintes multilatérales. Ce faisant, la Turquie a pris des positions généralement très proches de l'épicentre de la PESC ou de ce qui en tient lieu, y compris sur le Proche-Orient (nonobstant son appartenance au monde musulman aussi bien que son partenariat stratégique avec Israël) ou dans les Balkans (malgré son passé ottoman.) En revanche les tensions avec les Etats-Unis ont été fréquentes et parfois vives. Ankara s'est opposé à (ou s'est indigné de) l'utilisation des bases anatoliennes par le Pentagone lors des crises du Liban en 1958, de l'U 2 en 1960 et des diplomates pris en otages à Téhéran en 1979. De même le conflit chypriote a conduit à une détérioration sévère des relations entre les deux alliés en 1964 et en 1974-75, le Congrès allant jusqu'à soumettre la Turquie à un embargo sur les ventes d'armes. La brutalité avec laquelle Washington a exigé l'interruption de la culture de pavot en 1971 a également été

très mal vécue. Et dès le retrait unilatéral des fusées Jupiter, en 1963 - en contrepartie, selon toute vraisemblance, du démantèlement des rampes de missiles soviétiques à Cuba l'année précédente - la fiabilité du parapluie nucléaire américain a été sujet à caution. L'armée elle-même n'est pas une servante inconditionnelle des Etats-Unis : en 1991 le chef d'Etat-Major a démissionné pour ne pas cautionner la participation de la Turquie à la guerre du Koweït qu'avait décidée Turgut Özal¹⁹.

Le refus d'accorder aux troupes américaines un droit de passage vers l'Irak, en 2003, n'est donc pas qu'un incident de parcours. Bien que le vote négatif du Parlement ait pris de court Recep Tayyip Erdogan, il exprimait le sentiment général du pays. L'armée comme la diplomatie turques avaient mis en garde l'administration Bush contre les inconvénients et les risques d'une intervention militaire, que l'une et l'autre désapprouvaient sourdement et dont elles s'emploient désormais à limiter le contrecoup dans le Kurdistan, sans dissimuler leurs inquiétudes, voire leur colère quant aux menées américaines et israéliennes dans le Nord de l'Irak. L'histoire d'un demi-siècle de politique étrangère turque suggère qu'Ankara, loin d'être le jouet du Département d'Etat et du Pentagone, suivrait au sein de l'UE une ligne médiane et à géométrie variable selon les dossiers, tantôt proche des pays les plus atlantistes, tantôt en phase avec la France et l'Allemagne ou encore les autres pays méditerranéens.

Fenêtre d'opportunité ou « agenda caché » ?

Les mesures prises par Ankara depuis le sommet d'Helsinki prouvent que l'airain des échéances est productif. Or, les élections législatives de 2002 ont ouvert une formidable fenêtre d'opportunité en donnant à un seul parti la majorité absolue au Parlement et en évitant au pays le jeu délétère des coalitions gouvernementales qui ont paralysé la politique de réforme dans les années 1990. L'argument fera sortir de ses gonds le chœur des opposants à la candidature turque. Ce parti n'est-il pas islamique ? N'apporte-t-il pas la preuve ultime que la Turquie n'est pas soluble dans l'Europe ? Que nenni !

Il convient en effet de ne pas se méprendre sur ce que représente historiquement l'AKP, et sur ce qu'il ne représente définitivement pas. En tant qu'héritier (non reconnu par

¹⁹ Sur la politique étrangère de la Turquie, cf J.-F. Bayart, « La politique extérieure de la Turquie : les espérances déçues », *Revue française de science politique*, 31 (5-6), octobre-décembre 1981, pp. 861-889 ; W. Hale, *Turkish Foreign Policy, 1774-2000*, Londres, Frank Cass, 2000 ; P. Robins, *Suits and Uniforms. Turkish Foreign Policy since the Cold War*, Londres, Hurst, 2003.

Necmettin Erbakan) des différents partis parlementaires islamiques qui se sont succédé depuis 1969 (Parti de l'Ordre nouveau, Parti du Salut national, Parti de la Prospérité, Parti de la Vertu), l'AKP – Parti de la Justice et du Développement – confirme et amplifie le processus de déconfectionnalisation progressive de cette famille politique. Certes ses cadres et ses militants sont pour la plupart sincèrement, et souvent profondément, croyants. Mais cela est sans doute moins vrai des deux tiers de son électorat de 2002, dont les motivations sont plus complexes et variées que strictement religieuses : le vote protestataire de dénonciation de la corruption a été déterminant. Surtout l'islam auquel se réfère l'AKP, tout comme les formations qui l'ont précédé, est postkémaliste. Il est pétri de positivisme, de nationalisme, d'aspiration petite-bourgeoise à la consommation et à la sécurité matérielle, d'attachement à l'économie de marché ou en tout cas d'entreprise²⁰. Cela n'exclut pas la vivacité de l'affrontement culturel entre ses partisans et les « laïcards », dont on ne dira jamais suffisamment que le culte qu'ils vouent à Atatürk est volontiers fétichiste et pour ainsi dire « confessionnel »²¹. Ces conflits se nouent autour de quelques pratiques emblématiques, telles que le port du foulard par les femmes dans les administrations ou lors des cérémonies officielles, et ils semblent au demeurant plus concerner les élites politiques que le *vulgus pecum*. Mais dans les faits le parlementarisme islamique en Turquie n'a aucune dimension révolutionnaire. Les enquêtes d'opinion montrent que les modèles iranien ou saoudien – sans même parler des talibans afghans – sont récusés par les sympathisants de la mouvance politico-islamique turque. Lorsqu'il est fait référence à la notion de *sharia*, celle-ci renvoie à l'instauration d'un Etat de droit, et non à une législation particulière de nature islamique²². Au-delà des passions du moment la polarisation entre « musulmans » et « laïcistes » est somme toute assez comparable à celle qui demeure, au sein de la société française, entre catholiques pratiquants et adeptes zélés de la séparation de l'Eglise et de l'Etat : elle est vouée à s'atténuer au fur et à mesure que le choc de l'exode rural sera absorbé, mais aussi à perdurer dans la mesure où les clivages culturels ou idéologiques relèvent de la longue durée. En aucun cas elle ne semble pouvoir déchirer la société turque comme l'a fait la question de l'islamisme en Algérie ou en Iran, pour des raisons qui tenaient d'ailleurs moins à des facteurs religieux qu'à l'économie politique particulière des régimes en place.

²⁰ N. Berkes, *The Development of Secularism in Turkey*, Montréal, 1964 ; F. Géorgeon, "La politique de l'enseignement en Turquie", *Les Temps modernes*, 456-457, juillet-août 1986, pp. 456-457 ; S. Mardin, *Religion and Social Change in Modern Turkey*, Albany, State University of New York Press, 1989 ; R. Cakir, "La mobilisation islamique en Turquie", *Esprit*, août-septembre 1992, pp. 130-142.

²¹ Y. Navaro-Yashin, *Faces of the State. Secularism and Public Life in Turkey*, Princeton, Princeton University Press, 2002.

²² J. B. White, *Islamist Mobilization in Turkey. A Study in Vernacular Politics*, Seattle, University of Washington Press, 2002 (en particulier pp. 166 et suiv. : "sharia is democracy".)

Le voudrait-il que Recep Tayyip Erdogan n'aurait pas les moyens d'introduire une véritable rupture. L'hypothèse de l'« agenda caché » - selon laquelle l'AKP instrumentaliserait la démocratie et la thématique européenne pour se protéger de l'armée, mais poursuivrait sous le couvert de cette légitimité un objectif d'islamisation rampante de la société et serait en quelque sorte « islamo-gramscien » plutôt que « démo-musulman » - ne résiste plus vraiment à l'examen et est de toute façon mal posée. Quand bien même l'AKP poursuivrait-il ce vert dessein, il n'en serait pas moins tributaire d'une véritable société civile constituée en économie de marché, économiquement intégrée à l'Europe, et à laquelle il serait impossible d'appliquer la « sharia » ou le *fiqh*, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, sans même parler des résistances socio-politiques que lèverait toute tentative d'islamisation. En outre, la conversion de Recep Tayyip Erdogan à l'Union douanière et à la perspective d'adhésion à l'UE, l'empressement de néophyte qu'il déploie à cet égard ne sont pas des artifices. Ils font écho aux vues et aux intérêts des PME de la « troisième Turquie », très compétitives et tournées vers l'exportation, dont la MÜSIAD – la confédération patronale islamique – est l'un des porte-parole, et à la sensibilité de la majorité de son électorat.

De façon plus générale les partis islamiques successifs ont contribué, depuis 1969, à la consolidation et à l'élargissement de la démocratie en Turquie en intégrant au jeu des institutions républicaines des catégories sociales ou ethniques privées d'expression politique propre ou plongées dans les affres d'un changement social rapide : ils ont encadré l'exode rural dans les gigantesques banlieues des villes de l'ouest et fourni aux Kurdes une représentation parlementaire dans le contexte de la guérilla des années 1990 et de l'interdiction des différents partis autonomistes.

Néanmoins, en tant que parti systémique, l'AKP est porteur d'un authentique projet d'alternance. Celui-ci s'inscrit dans la continuité de l'histoire politique du pays, ce qui explique la force des oppositions qu'il soulève. Depuis le XV^e siècle au moins, la lutte pour le pouvoir sur les rives du Bosphore s'est organisée autour de deux pôles : l'un « césaro-papiste », assurant la prééminence de l'Etat central sur les provinces, mais aussi sur la religion ; l'autre notabiliaire, s'appuyant sur les élites régionales. Loin d'être un simple « despotisme oriental » l'Empire ottoman reposait en grande partie sur de multiples transactions entre ces dernières et la Sublime Porte. Les institutions islamiques oeuvraient fréquemment à cette intermédiation. Les premiers épisodes constitutionnels (1876-1878,

1908-1918) ont donné à celle-ci une forme politique durable. En effet l'implantation du multipartisme au sein des institutions républicaines, d'abord éphémère, entre les deux guerres, puis irréversible après 1946, a largement épousé les contours de cette tension entre le pouvoir bureaucratique central et les élites provinciales, souvent en se superposant à de vieilles rivalités locales entre familles concurrentes²³. Tendanciellement l'armée et le CHP (Parti républicain du peuple), ou les surgeons sociaux-démocrates de celui-ci, ont assuré la permanence du principe de centralisation bureaucratique. L'influence des élites provinciales a été relayée à partir de 1946 par le Parti démocrate, qui a remporté les élections de 1950 et a gouverné jusqu'au coup d'Etat de 1960, puis par ses héritiers, en particulier le Parti de la Justice de Süleyman Demirel, devenu Parti de la Juste Voie (DYP), et le Parti de la Mère Patrie, créé par Turgut Özal. Recep Tayyip Erdogan se place aujourd'hui sans complexe dans cette postérité et cette revendication va au-delà de son souci tactique de respectabilité kémaliste ou du clin d'œil qu'a été le choix du nom de sa formation : Parti *de la Justice* et du Développement. L'attestent à la fois la composition sociale du nouveau gouvernement, largement issu du secteur privé anatolien (par opposition aux grands groupes d'Istanbul ou d'Izmir), et son programme gouvernemental, mâtiné de populisme, d'exigence de solidarité sociale, de libéralisme économique parfois débridé et de volonté décentralisatrice au profit des municipalités. La part de la roublardise manœuvrière ou de l'électoralisme affiché dans cette approche de l'action gouvernementale est évidente. Elle ne doit néanmoins pas occulter la révolution copernicienne qu'introduiraient la mise en œuvre d'une véritable régionalisation, la dévolution aux mairies de fonctions essentielles de redistribution et d'authentiques prérogatives de gestion, le démantèlement du secteur public, l'adoption d'une réforme fiscale digne de ce nom.

Ce train de mesures, annoncé par Recep Tayyip Erdogan, serait conforme à la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne et aux exigences de la modernisation du pays. Il confirmerait également la distanciation patente de l'AKP par rapport à la sensibilité nationaliste et « souverainiste » traditionnelle de la classe politique, que suggèrent d'ores et déjà les pas effectués à propos du conflit chypriote ou la nonchalance de la protestation émise lors de l'inauguration à Paris d'un monument commémorant le génocide des Arméniens. En bref, l'AKP mérite mieux que d'être considéré comme le simple trublion vert de la République laïque turque. L'on voit combien est spécieuse l'affirmation,

²³ M. E. Meeker, *A Nation of Empire. The Ottoman Legacy of Turkish Modernity*, Berkeley, University of California Press, 2002.

courante dans les colonnes de lecteurs des journaux français, selon laquelle l'armée est le seul rempart contre l'islamisme en Turquie. Il est beaucoup plus vraisemblable que l'AKP n'usurpe pas l'identité de parti « conservateur démocrate » qu'il revendique désormais et incarne un libéralisme islamique dont le maintien au pouvoir et les réalisations gouvernementales pourraient considérablement modifier la donne dans le monde musulman. Ce n'est pas la moindre raison pour laquelle l'expérience turque doit être suivie avec attention, et à dire vrai le risque qu'elle comporte tient sans doute moins à un excès d'islam qu'à un excès de libéralisme : la dérégulation à outrance de l'économie, le transfert aux municipalités de nouvelles prérogatives en termes d'aménagement, d'infrastructures ou de solidarité sociale, la contractualisation et la réduction de l'administration peuvent accroître la corruption, la gabegie, le clientélisme et le saccage de l'environnement.

La politique-fiction au service de la raison politique

In fine, si l'on veut réintroduire un peu de raison dans le débat, il n'est pas inutile de se livrer à un exercice d'imagination politique, d'envisager les deux scénarios prévisibles selon la décision que prendra le Conseil européen de décembre et d'identifier ainsi la voie qui serait la plus fructueuse ou la moins préjudiciable du point de vue des intérêts de l'Union européenne.

Le scénario du « oui »

L'ouverture des négociations d'adhésion au début de l'année 2005, à la suite d'une décision positive du Conseil européen en décembre 2004, conforte le gouvernement de Recep Tayyip Erdogan qui peut à juste titre se targuer de ce succès historique. Elle consacre l'AKP comme grand parti conservateur « attrape-tout » et lui donne les moyens de remporter les législatives de 2007, sans néanmoins lui garantir la victoire dans la mesure où la poursuite des réformes et leur application concrète commencent à provoquer des mécontentements et des résistances dans la société. Deux courants politiques sont susceptibles d'en profiter électoralement : le pôle social-démocrate dont Kemal Dervis a pris le contrôle et qui entend tempérer la politique ultralibérale de l'AKP par l'introduction d'un accompagnement social de l'ajustement et par le maintien du rôle économique et administratif de l'Etat dans un certain nombre de secteurs ; le pôle « souverainiste », ultranationaliste, populiste ou néokémaliste que se disputent le MHP, l'homme d'affaires véreux Cem Uzan miraculé des

poursuites judiciaires engagées contre lui en 2003-2004, et un noyau dur de Républicains laïcistes regroupés autour de sociaux-démocrates qui récusent la captation de l'héritage du CHP par Kemal Dervis.

Fort de ce dénouement, l'AKP met en œuvre la régionalisation, introduit de nouvelles mesures de libéralisation politique et sociale, continue de se séculariser tout en adoptant une législation et une réglementation élargissant le champ de l'expression publique de la foi religieuse, un peu sur le modèle du confessionnalisme de la société américaine dont certains conseillers du Premier ministre, en particulier l'homme d'affaires Cüneyt Zapsu et le député Egemen Bagis, sont de fervents admirateurs.

Sur le plan économique la perspective de l'adhésion dégèle les investissements directs étrangers qui affluent et consolident la situation financière du pays. Les remises des travailleurs émigrés augmentent à leur tour et contribuent également à l'amélioration de la balance des paiements. La négociation d'un nouveau programme avec le FMI apparaît superflue. Les privatisations d'entreprises publiques sont désormais plus aisées et recueillent des offres plus avantageuses de la part des investisseurs. La croissance industrielle et l'urbanisation s'intensifient.

Sur le plan des relations entre la Turquie et l'Union européenne les négociations s'engagent et rencontrent immédiatement des difficultés. L'une d'entre elles a trait à la volonté de la Turquie de demeurer partie prenante de la zone de libre-échange entre les Etats-Unis et le Moyen-Orient dont elle est devenue le principal pilier, de pair avec Israël. En revanche elle consent à une longue période de transition, notamment en matière de libre circulation des personnes, ce qui lui permet d'étaler dans le temps quelques-unes de ses réformes de structure pour ménager l'opinion ou certains intérêts corporatistes. Néanmoins Recep Tayyip Erdogan, par conviction libérale, garde le cap du changement.

Sur le plan de la politique extérieure la Turquie, libérée du boulet chypriote, engage une coopération étroite avec la Grèce. Elle reste fidèle à sa collaboration stratégique avec les Etats-Unis mais, échaudée par les tensions de 2002-2003 et poussée par l'antiaméricanisme de l'opinion, patent depuis 2001, elle veille à contrebalancer cette relation privilégiée par une concertation plus étroite avec ses partenaires européens, singulièrement avec la France et l'Allemagne dont elle partage les analyses sur plusieurs questions importantes (Irak, Iran,

Proche-Orient). Profitant du délitement du « camp arabe » elle continue de développer ses relations économiques, militaires et diplomatiques avec Israël tout en critiquant vertement sa politique vis-à-vis des Palestiniens, de l'Iran et du Kurdistan irakien. Elle donne la priorité dans ses relations de voisinage à la réalisation des interconnexions pétrolières et gazières qui doivent faire d'elle un *hub* énergétique crucial pour l'Europe de l'Ouest et amarrer l'Iran et la Caspienne à l'espace économique européen.

Le scénario du « non »

Le refus du Conseil européen d'ouvrir des négociations d'adhésion déclenche immédiatement une crise financière et bancaire paroxystique. Le FMI, dont le programme s'achève en décembre, apporte aussitôt son aide sur la base de la poursuite des réformes d'ajustement et de libéralisation, et les Etats-Unis assument leur rôle de prêteur en dernier ressort. Mais la baisse des remises de l'émigration et la stagnation des investissements directs étrangers font douter de la « soutenabilité » de la dette publique turque. L'effondrement de la monnaie, la dislocation du secteur bancaire, la reprise de l'inflation entraînent le pays dans un scénario de type argentin. L'économie informelle monte en puissance. La paupérisation des villes et des campagnes conduit à une dégradation de la condition sanitaire de la population et cause divers mouvements sociaux dont certains recourent à la violence armée, sous la bannière d'une extrême gauche maoïste et millénariste soudain revigorée.

Pour affirmer l'autorité de la puissance publique le gouvernement renonce à la réforme de la régionalisation. Recep Tayyip Erdogan est fragilisé et ne peut éviter le retour en force de l'« Etat profond », au prix de nouvelles violations des droits de l'Homme et d'un contre-terrorisme d'extrême droite. L'AKP perd son quasi-monopole de représentation de l'islam politique. Plus religieux et conservateur, le SP de Necmettin Erbakan regagne du terrain. Surtout des groupes radicaux émergent et passent à l'action violente sans que l'on puisse faire la part de leur éventuelle instrumentalisation par les services secrets. L'ampleur de la crise financière et économique contraint finalement Recep Tayyip Erdogan à la démission, sous la pression de l'armée et des milieux kémalistes. De nouvelles élections permettent l'entrée à l'Assemblée nationale des ultranationalistes et des populistes, dopés par l'affront européen, mais l'AKP reste un pivot du spectre parlementaire. La Turquie doit renouer avec la pratique des coalitions gouvernementales incohérentes.

La crise politique rend difficile la négociation avec l'Union européenne d'un statut de partenaire privilégié. Sous la pression de l'opinion nationaliste et kémaliste la Turquie ne peut résister à la tentation de polluer la synergie entre la PESD et l'OTAN. Ses relations avec la Grèce s'enveniment à nouveau et toute solution politique de la question chypriote se trouve bloquée pour un temps indéterminé. Les tensions se succèdent qui menacent de tourner au conflit armé entre les deux Etats voisins.

La Turquie voit maintenant en Israël son meilleur allié. Elle renoue aussi avec les Etats-Unis son partenariat stratégique qu'avait distendu la crise de confiance de 2003 et contrebalance son Union douanière avec l'Union européenne par sa participation à la zone de libre-échange entre l'Alena et le Moyen-Orient, en passant outre aux objections de Bruxelles et en se contentant de l'accord de l'OMC.

Au sein de l'armée un courant nationaliste et neutraliste, qu'incarne le général Yasar Büyükanit, commandant de l'Armée de terre depuis août 2004, entend cependant amoindrir la dépendance militaire et diplomatique de la Turquie à l'égard des Etats-Unis. La coopération avec la Russie et Israël s'étend dans le domaine de l'industrie de l'armement et dans l'acquisition de nouveaux équipements. Elle porte bientôt sur la technologie nucléaire car Ankara souhaite sanctuariser le territoire national face aux Etats voisins, dans un contexte de prolifération manifeste ou rampante. Cette stratégie du *free rider* bouleverse l'équilibre de la Méditerranée orientale, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale.

L'aggravation de la crise économique et sociale amène en définitive le général Büyükanit, devenu chef d'Etat-Major en août 2006, à prendre le pouvoir à la tête d'une junte et à suspendre l'ordre constitutionnel. L'armée trouve le soutien des ultranationalistes et des kémalistes. Elle interdit l'AKP et le SP, le parti islamique demeuré fidèle à Necmettin Erbakan. Elle pourchasse leurs militants ainsi que ceux de l'extrême gauche. Elle bannit toute manifestation religieuse de la vie publique. Le Conseil de l'Europe exclut la Turquie. Un flot de réfugiés politiques et de migrants économiques tente de trouver asile en Europe de l'Ouest. Les émigrés turcs qui y vivent déjà renoncent à retourner dans leur pays d'origine et demandent leur naturalisation. Les Etats-Unis sont à leur tour conduits à condamner la prise du pouvoir par l'armée et à distendre leurs relations avec Ankara, conformément au souhait du Congrès que travaillent les lobbies grec et arménien. Un axe Moscou-Ankara-Jérusalem se forme qui reconfigure la donne de la sécurité régionale.

Vers un « jeu à pertes assurées » ?

La comparaison de ces deux scénarios alternatifs indique clairement où réside l'intérêt de l'UE. Si la Turquie poursuit, dans les mois qui viennent, ses réformes de mise en conformité avec les critères de Copenhague il paraît souhaitable d'apprécier ses réalisations dans les mêmes conditions que celles des PECO et d'ouvrir les négociations de son éventuelle adhésion. Cette dernière aurait certes son coût et ses incertitudes. Mais, outre le fait que l'on ne peut se dissimuler les gains qu'elle impliquerait simultanément pour l'Union européenne, l'on doit être conscient du risque considérable de déstabilisation régionale que comporterait un refus d'entrer en négociations. L'on ne peut complètement donner tort à responsable de la diplomatie turque lorsqu'il se demande en quoi une Turquie laissée en dehors de l'Union européenne serait plus sûre pour celle-ci qu'une Turquie qui en deviendrait membre²⁴. Pour être intéressé l'argument n'en est pas moins pertinent au regard de la probabilité, voire de l'inévitabilité d'une grave crise financière dans le cas où prévaudrait une décision négative, et de ses énormes conséquences politiques, de nature à délégitimer les institutions républicaines elles-mêmes. Selon toute vraisemblance l'Europe et les Etats-Unis seraient alors contraints de reconsidérer entièrement, à moyen terme, leur système d'alliance et leur mode de présence en Méditerranée orientale. L'événement pourrait avoir des suites internationales aussi importantes que la révolution iranienne de 1979, alors que cette crise et les suites de l'occupation soviétique de l'Afghanistan ne sont pas encore soldées, tant s'en faut.

Fermer l'Europe à la Turquie sous de faux prétextes, ou de mauvaises raisons, ou tout simplement par frilosité, ce serait se complaire dans l'« irréalisme national » que dénonce à juste titre le sociologue Ulrich Beck et « (s'abîmer) dans un jeu à pertes assurées »²⁵. Il paraît donc plus rationnel de conjurer les dangers virtuels qu'entraînerait un tel choix, d'autant que l'ouverture de négociations, répétons-le, ne préjuge pas de leur réussite. L'on ne peut exclure que les deux parties conviennent en cours de route de l'impossibilité ou de l'inconvénient d'une adhésion pleine et se rabattent d'un commun accord sur un statut intermédiaire de partenariat privilégié ou d'adhésion à la carte. En tout état de cause l'accession au statut

²⁴ Intervention lors de la conférence « Turkey and the EU. From Association to Accession ? », Amsterdam, 6-7 novembre 2003.

²⁵ U. Beck, « Comprendre l'Europe telle qu'elle est », art. cité, pp. 67 et 75.

d'Etat membre impliquerait une longue période de transition que la Turquie est prête à accepter et qui lui donnerait le temps d'une meilleure convergence avec ses futurs partenaires.

La diplomatie française a une telle propension à maximiser les inconvénients dans ses décisions que l'on ne peut malheureusement exclure qu'elle cédera à la formidable tentation qui se présente à elle d'exceller dans son génie particulier. Le pire serait qu'elle contribue à une solution mi-chèvre mi-chou qui ouvrirait la porte de la négociation de mauvais gré et de façon honteuse, pour que les opinions publiques ne s'en aperçoivent pas trop, mais au risque d'humilier une fois de plus la Turquie en repoussant l'échéance. Bien des hommes politiques européens seraient soulagés de fuir de la sorte leurs responsabilités et de passer à leurs successeurs la patate chaude. Pour qui se fait de la politique et de l'Europe une autre idée, cette fuite en avant dans le « pt-être ben que oui, pt-être ben que non » serait pis qu'une faute : une erreur.